

RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 1^{er} juin 2018

Règlement Général de Protection des Données : M. le Maire est autorisé à signer une convention avec le CDG 53 et à désigner le Délégué à la Protection des Données pour la Commune de ST OUËN DES TOITS.

La SAS PIGEON TP (Renazé) est retenue pour **les travaux de voirie 2018** de la Commune pour un montant de 43 307.04 € TTC.

L'entreprise BREILLON BERTRON (St Berthevin) est retenue pour fournir **une tondeuse à ramassage centralisé et un broyeur avec scarificateur** pour un montant de 32 800.00 € HT en offre de base, et l'option de 2 900 € HT, soit un total de 42 840 € TTC

Attribution de **la vente de l'herbe** à Mr Philippe GRUAU pour la zone de la Meslerie et pour le secteur de la Viosne.

Permis recherche de mines dit « Permis d'Olivet » : La Commune décide de signer bons de refus d'exploitation minière sur les parcelles propriétés de la Commune.

Rapport des Commissions

Commission Enfance, Jeunesse, Vie Sociale : **Conseil municipal des enfants** : les commissions des enfants se sont réunies le 1^{er} juin 2018. La Commission Aménagement et environnement découvrira le monde aquatique lors de de la fête de la pêche le 9 juin à 10H au plan d'eau et ramassera les déchets le 30 juin 2018 avec une animation de la CCPL. La Commission Loisirs prépare une activité le matin de la fête communale le 1^{er} juillet 2018.

Commission Travaux, Bâtiments, Voirie, Réseaux : la **dernière placette de la tranche 1 du lotissement le Clos de Mirette** est terminée ainsi que les travaux du **musée**. Le CAUE présentera son étude pour le cimetière le 26 juin 2018.

Commission Urbanisme, Agriculture, Cadre de Vie, Agenda 21 : **PLUI** : La Chambre d'agriculture assurera le classement des haies en prenant désormais en référence la Loi paysage et non les « Espaces Boisés Classés ».

Commission Vie Associative et Culturelle, Communication : La Fête de la pêche aura lieu le 9 juin 2018 au plan d'eau. La Commission recherche des cartes postales ou tout autre document pour créer une exposition pour le centenaire de l'armistice 1918.

Questions diverses

Eclairage public du hameau de St Roch : Le Conseil valide de TEM53 pour l'éclairage public pour une estimation de 2 765 € HT.

Proposition de bénévoles de constituer un ou plusieurs groupes pour **désherber le cimetière**. Une communication à ce sujet sera réalisée pour recueillir les noms de ces personnes et organiser les séances.

Prochaine réunion de Conseil Municipal : le 6 juillet 2018 à 20h00
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H00.